

ERGERSHEIM INFO

Belle année 2014
et... bonne route!



Bonne santé et
bonne humeur à toutes et à tous!

Gérard B.
déc. 2013

JANVIER 2014

N° 320

LES VŒUX DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter, avec l'équipe municipale et le personnel communal, mes meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé et de prospérité.

Que 2014 soit un millésime pétillant ! Qu'il nous donne l'élan nécessaire pour réussir nos projets et réunir autour de nous tous ceux qui croient en l'avenir !

Que la santé, l'harmonie et la joie nous accompagnent tout au long de cette année !

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de réussite dans votre vie personnelle, professionnelle et au sein de notre village où nous sommes heureux de vivre ensemble.

*Le Maire,
Maxime BRAND*

LES VOEUX DE L'ASSOCIATION CULTURELLE

Nous vous souhaitons de passer une merveilleuse année 2014.

Qu'elle vous apporte son lot de bonheurs, un florilège de petites et grandes surprises, une kyrielle de liens d'amitié et d'amour sans cesse renforcés et cerise sur le gâteau, une santé d'enfer.

*La Présidente de l'Association culturelle
Monique METTE*

LES VOEUX DE LA MJC

Le Président Jean-Marie MAIER et le Comité de la MJC vous souhaitent une bonne année 2014. Qu'elle vous réserve de belles surprises et vous garde en bonne santé !

LES VŒUX DU FOYER CLUB DES JEUNES

Le Président, Armand MEYER, vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

LES VŒUX DU CLUB D'ECHECS DE LA BRUCHE ERGERSHEIM-MOLSHEIM

Le Comité se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2014, qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé ainsi que l'accomplissement de tous vos projets.

*Le Président
Jérémy MUHR*

LES VŒUX DES SAPEURS-POMPIERS D'ERGERSHEIM/DACHSTEIN

Au nom de la section des Sapeurs-Pompiers Volontaires d'ERGERSHEIM/DACHSTEIN, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014 placée sous le signe de l'optimisme, du dynamisme et de l'espoir, ainsi qu'une excellente santé !

Au sein de notre nouveau groupe, tous nos membres bénévoles continueront à œuvrer cette année encore avec courage et détermination au service de la sécurité des personnes dans les deux villages, dans un esprit de solidarité.

Je remercie le Sergent/Chef Cédric LANG, ainsi que le Caporal/Chef Denis MURY qui s'occupent toute l'année de la section JSP.

La section des Sapeurs-Pompiers d'ERGERSHEIM/DACHSTEIN a effectué environ quatre-vingts sorties en 2013.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2014 !

*Le Chef de Section
Le Lieutenant
Dominique KOESTEL*

LES VŒUX DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

En ce début d'année 2014, les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux !

L'Amicale vous remercie de votre accueil et de votre générosité à l'occasion de la vente des calendriers 2014.

Le Comité

RECEPTION DU NOUVEL AN

Samedi 11 janvier 2014

à 17 h

Programme

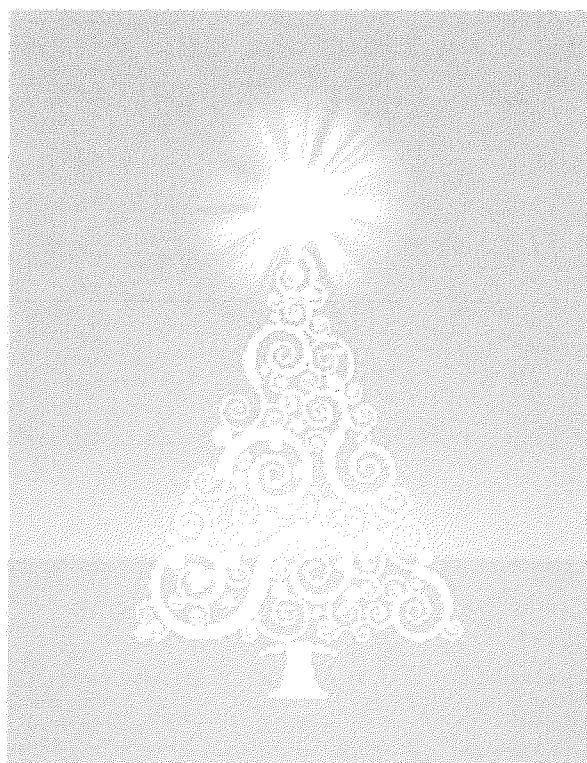
Crémation des sapins sur le parking à l'arrière de la salle polyvalente

Vin chaud et brioche

Cérémonie du Nouvel An à la salle polyvalente

Vin d'honneur

Pour fêter la nouvelle année, la municipalité invite tous les habitants du village à la crémation des sapins de Noël suivie par la traditionnelle cérémonie du Nouvel An à la salle polyvalente d'Ergersheim.



Les sapins pourront être déposés le jour même sur le parking à l'arrière de la salle polyvalente pour être embrasés à la tombée de la nuit.



CHORALE SAINTE CECILE ERGERSHEIM

*Au seuil de cette nouvelle année,
le Comité et les membres de la Chorale Sainte Cécile*

vous souhaitent

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2014

Qu'elle vous apporte

BONHEUR, SANTE et PROSPERITE

Le Président
Léon UHLERICH

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie
67120 ERGERSHEIM

☎ 03.88.38.10.43

email : mairie.ergersheim@numericable.fr

heures d'ouverture au public :

MARDI	8 H 30 à 12 H 00
JEUDI	17 H 00 à 19 H 00
VENDREDI	8 H 30 à 12 H 00

Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir
de 18 H 00 à 19 H 00 et sur rendez-vous

LE PETIT MARCHÉ AMBULANT

Le marchand de volailles rôties « Le petit marché ambulant » suspend son activité pendant la période du 25 octobre 2013 au 17 février 2014.

Il reprendra sa tournée dans le village à partir du mardi 18 février 2014.

De plus amples informations seront communiquées dans les prochains numéros d'Info.

Le petit marché ambulant
44 rue Galilée 67200 STRASBOURG
Tél. 06.15.28.71.34

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER tous les mercredis de 11 H 00 à 12 H 00

PASSAGE DE LA FLAMBÉE DU PIÉMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées

Les mercredis à partir de 17 H 45, Place de l'église à Ergersheim, toutes les semaines impaires soit les mercredis 15 et 29 janvier 2014.

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47.

COLLECTE DES PAPIERS ET DES PLASTIQUES EN PORTE A PORTE EN 2014 : ATTENTION CHANGEMENT DU JOUR DE LA COLLECTE SELECTIVE : LE VENDREDI

La collecte sélective aura lieu désormais **le VENDREDI** une fois par mois selon les dates indiquées sur le calendrier ci-joint au présent info.

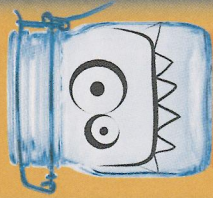
Prochaine date de collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique

VENDREDI 17 JANVIER 2014

RAPPEL : RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

Petit rappel sur les consignes de tri



Grâce à vous les quantités des déchets collectés sélectivement sont de plus en plus importantes et nous vous en remercions.

Nous devons maintenant nous attacher à améliorer la qualité de ces déchets collectés. En effet, savez vous que les erreurs de tri représentent un coût élevé pour la collectivité? Quand les déchets recyclables arrivent en centre de tri, les matériaux mis par erreur sont triés, refusés et renvoyés à l'usine d'incinération. Les erreurs de tri compliquent ainsi le recyclage et multiplient par deux les coûts de transport et de traitement de ces déchets.

De ce fait, il ne faut pas mettre dans le conteneur à plastique des bouteilles et bocaux en verre.

La vaisselle et les objets en faïence ne doivent pas être déposés dans le conteneur à verre.

Les films plastiques qui emballent les journaux et magazines doivent être ôtés et ne pas être jetés dans le conteneur à papiers.

Nous comptons ainsi sur votre précieux geste de tri.

Attention, le jour de la collecte sélective change.
Elle aura lieu désormais le **vendredi** une fois par mois selon les dates indiquées dans le calendrier ci-joint.

Bon de commande du sac de pré-collecte



Pour vous aider dans votre geste de tri, le Select'Om a développé ce sac de pré-collecte du papier-carton, des emballages plastiques, des briques alimentaires et des emballages métalliques. Il vous permettra de stocker chez vous vos déchets recyclables et de les apporter aux conteneurs!

Pour recevoir ce sac, illustré par la classe gagnante du concours école «Le tri un dessin d'enfant», il vous suffit de remplir le coupon de réservation et de récupérer votre sac à la déchèterie ou au Select'Om.

Je souhaite recevoir le sac de pré-collecte

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal.....

Select'Om

52 Route Industrielle de la Hardt
67120 Molsheim

Offre limitée à un sac par foyer

Calendrier des collectes

Ergersheim Année 2014

> Jour de collecte des ordures ménagères

- Jeudi

> Collecte sélective

- 17 janvier 2014 • 9 mai 2014 • 12 septembre 2014
- 14 février 2014 • 13 juin 2014 • 10 octobre 2014
- 14 mars 2014 • 11 juillet 2014 • 14 novembre 2014
- 11 avril 2014 • 8 août 2014 • 12 décembre 2014

> Collecte des objets encombrants réutilisables

Pour une collecte gratuite à domicile, contactez

EMMAÜS au 0800 600 215*.

* N° vert gratuit depuis un poste fixe.

> Remplacement des jours fériés pour la collecte des ordures ménagères

- Fête du Travail 1er mai 2014 → samedi 3 mai 2014
- Fête de la Victoire 8 mai 2014 → samedi 10 mai 2014
- Ascension 29 mai 2014 → vendredi 30 mai 2014
- Noël 25 décembre 2014 → samedi 27 décembre 2014
- Nouvel an 1^{er} janvier 2015 → vendredi 2 janvier 2015

> Adresse des conteneurs

- Zone artisanale

> Adresse de la déchèterie la plus proche

52 route Industrielle de la Hardt - 67120 MOLSHEIM

Tél. 03 88 47 92 20 ou 06 32 45 28 13

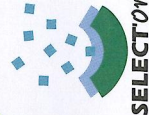
(autres déchèteries sur www.select-om.com)

> Horaires et jours d'ouverture de la déchèterie

Mardi, jeudi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h (hiver) ou de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (été)

Mercredi : de 9h à 12h (hiver) ou de 8h30 à 12h (été)
Vendredi : de 13h à 19h (hiver et été)

→ Le changement de saison se fait avec le changement d'heure.



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 14 voix pour et une abstention le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2013.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES RISQUES SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS

Le Conseil Municipal,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Assurances,
- VU** le Code de la Sécurité Sociale,
- VU** le Code de la Mutualité,
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- VU** la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :
 - pour le risque santé : MUT'EST ;
 - pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS ;
- VU** l'avis du CTP en date du 28 novembre 2013 ;
- VU** l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

1) **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
- **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;

2) **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A) LE RISQUE SANTE

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 80 € par an

B) LE RISQUE PREVOYANCE

a. Pour ce risque participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Les garanties souscrites sont les suivantes :

UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :

l'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation),

l'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation),

le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation).

c. L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire

d. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 80 € par an

3) PREND ACTE

que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

0,04 % pour la convention de participation en santé

0,02 % pour la convention de participation en prévoyance

que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin

4) AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE POUR LA CESSION DES PARCELLES 210 ET 80 EN SECTION 23 A DACHSTEIN A LA SAFER

Le Maire expose au Conseil municipal que la Commune est propriétaire des parcelles ci-dessus référencées sur le ban communal de DACHSTEIN :

- parcelle 80 en section 23 d'une superficie de 704.45 ares, dont environ 100 ares sont classés en zone artisanale constructible UX2 et 700 ares en zone naturelle NC1 au Plan d'Occupation des Sols de DACHSTEIN ;
- parcelle 210 en section 23 d'une superficie de 309.62 ares, classée en zone naturelle NC1 au Plan d'Occupation des Sols de DACHSTEIN.

Des baux de locations pour une durée de neuf années ont été conclus entre la Commune et des exploitants agricoles en date du 9 novembre 1999 comme suit :

- sur la parcelle 80
 - ❖ avec M. Bernard MULLER(décédé) époux de Mme Stéphanie MULLER domiciliée 1a route du Kochersberg à OSTHOFFEN pour l'exploitation de 149 ares,
 - ❖ avec M. Gérard FENGER domicilié 31 rue Principale à ERGERSHEIM pour l'exploitation de 298 ares,
 - ❖ avec M. Clément FOESSER domicilié 2 place de la Krutenau à ALTORF pour l'exploitation de 173 ares,
- sur la parcelle 210
 - ❖ avec M. René CLAUSS domicilié 9 rue Maurice Trintignant à MOLSHEIM pour l'exploitation de 86 ares,
 - ❖ avec Mme Marguerite SCHIR domiciliée 137 rue Principale à ERGERSHEIM pour l'exploitation de 84 ares,

- ❖ avec M. Bernard MULLER (décédé) époux de Mme Stéphanie MULLER domiciliée 1a route du Kochersberg à OSTHOFFEN pour l'exploitation de 140 ares.

Suite à des négociations engagées avec la SAFER ALSACE et la SAS GRAF de DACHSTEIN-GARE, les parcelles 80 et 210 en section 23 sont susceptibles d'être cédées à la SAFER ALSACE avec maintien des locataires en place au prix forfaitaire de 340 000 € pour être ensuite revendues à la SAS GRAF de DACHSTEIN.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente à intervenir entre la Commune et la SAFER ALSACE pour la cession des parcelles 80 et 210 en section 23 à DACHSTEIN au prix forfaitaire de 340 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de céder les parcelles 80 et 210 en section 23 sises à DACHSTEIN avec maintien des locataires en place à la SAFER ALSACE au prix forfaitaire de 340 000 €, trois cent quarante mille euros.
- de charger Me Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (Bas-Rhin), d'établir l'acte notarié de vente à intervenir entre la Commune d'Ergersheim et la SAFER ALSACE ;
- d'autoriser le Maire à signer au nom de la Commune l'acte notarié à intervenir et tous les documents se rapportant à cette transaction.

BUDGET PRIMITIF 2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative n° 5 au budget communal sur l'exercice 2013 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 Energie-électricité		5 257.23 €
D 6068 Autres matières et fournitures		1 000.00 €
D 61551 Entretien de matériel roulant		1 000.00 €
TOTAL D 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		7 257.23 €
D 020 Dépenses imprévues d'investissement	10 257.23 €	
TOTAL D 020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	10 257.23 €	
D 023 Virement à la section d'investissement	10 257.23 €	
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	10 257.23 €	
D 2151 Réseaux de voirie	4 000.00 €	
D 21531 Réseaux d'adduction d'eau		5 000.00 €
D 21532 Réseaux d'assainissement	85 000.00 €	
D 21533 Réseaux câblés		84 000.00 €
TOTAL D 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 000.00 €	89 000.00 €
D 6553 Service d'incendie		3 000.00 €
TOTAL D 065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 000.00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement	10 257.23 €	
TOTAL R 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 257.23 €	

AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF : DEMANDE D'AGREMENT AU DISPOSITIF DUFLOT

VU la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 notamment son article 80 ;

VU le décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septuiesimes du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT que ladite loi de finances pour 2013 crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôts de 18 % étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires ;

CONSIDERANT que ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les Communes situées en zone A et B1 ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2013, seules les Communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés ;

CONSIDERANT que les Communes classées en zone B2, comme c'est le cas de la Commune d'ERGERSHEIM, doivent délibérer pour solliciter l'agrément de la Commune au dispositif « DUFLOT » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de déposer une demande d'agrément permettant l'application du dispositif « DUFLOT » sur son territoire ;
- autorise le Maire à déposer une demande d'agrément au dispositif « DUFLOT » et à signer toutes les pièces nécessaires.

**INFIRMIERS LIBERAUX D.E
SOINS A DOMICILE**



OUVERTURE D'UN CABINET INFIRMIER DE SOINS A DOMICILE

DEPUIS LE 3 JANVIER 2014 à ERGERSHEIM

La municipalité d'Ergersheim est heureuse d'accueillir dans son village Messieurs Nicolas KRIEG et Philippe ROOS, infirmiers libéraux, qui viennent d'ouvrir un cabinet infirmier de soins à domicile à l'adresse suivante :

Résidence du Domaine de la Bruche
6, rue Etroite
67120 ERGERSHEIM
Tél. 03.88.83.39.41



PROCHAINE COLLECTE DE SANG A DACHSTEIN

LE MERCREDI 22 JANVIER 2014

La prochaine collecte de sang (dons de sang total), organisée par l'EFS, l'Etablissement Français du Sang, est organisée le mercredi 22 janvier 2014 de 17 H 30 à 20 H au Nouvel Espace Sportif et Culturel, rue Jacques Prévert à DACHSTEIN.

Une tarte flambée ou une pizza est offerte en collation à tous les donateurs.

L'EFS a besoin de vos dons pour sauver des vies.



ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux à ERGERSHEIM. Ils seront élus pour 6 ans. Le Maire et les Adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent la commune au sein de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dont la commune d'Ergersheim est membre. **Vous élierez donc également 2 conseillers communautaires.**

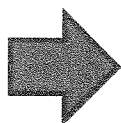
Au moment du vote, vous aurez, comme avant, **un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats** : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

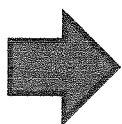
Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.



Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer: le panachage n'est plus autorisé. Si modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul !

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.



Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du Ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées à la Sous-Préfecture de MOLSHEIM pendant la période du 12 février au jeudi 6 mars 2014.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie à la Brigade de Gendarmerie de Molsheim ou au Tribunal d'Instance de Molsheim. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter à la Brigade de Gendarmerie de Molsheim ou au Tribunal d'Instance de Molsheim..

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



10+5



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

ETAT CIVIL

2^e semestre 2013

NAISSANCES

26 juillet 2013

WECHSLER Nathan Timéo

fils de Cyrille WECHSLER et de Laetitia ANSTETT domiciliés 47 rue de la Tuilerie à ERGERSHEIM

4 août 2013

Flora Axelle Françoise DELBOUR

fille de Arnaud DELBOUR et de Aurélia FELD domiciliés 46 rue du Canal à ERGERSHEIM

17 septembre 2013

Antony Daniel Didier DAVIAUD

fils de Adrien DAVIAUX et de Mélanie WEIL domiciliés 24a rue Neumatt à ERGERSHEIM

19 septembre 2013

Hugo SOMMER

fils de Jimmy SOMMER et de Aurélie URBAN domiciliés 91 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM

22 septembre 2013

Jules THOMAS

fils de Geoffrey THOMAS et de Alexia BRONNER domiciliés 73 rue Wolxheim à ERGERSHEIM

9 octobre 2013

Charline Alessandra DELORME

fille de Christophe DELORME et de Emeline GUYON domiciliés 4 rue des Roseaux à ERGERSHEIM

12 décembre 2013

Nolan LANDELLE

fils de Florian LANDELLE et de Adeline BLANCK domiciliés 10 rue Etroite à ERGERSHEIM

22 décembre 2013

Louis RIFF

fils de Fabien RIFF et de Christel SIGAUD domiciliés 3 rue de l'Ecluse à ERGERSHEIM

**Sincères félicitations aux heureux parents
et nos meilleurs vœux de bienvenue à tous ces enfants**

MARIAGES

6 juillet 2013

Claudine SCHAFFNER et Olivier ARNAL domiciliés 93 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM

Sincères félicitations et nos plus chaleureux vœux de bonheur

DECES

12 août 2013

Renée Monique GRESS née MOSER domiciliée 36 rue des Violettes à ERGERSHEIM

12 décembre 2013

André Joseph WEBER domicilié 10 rue des Iris à ERGERSHEIM

**Nous nous associons à la douleur des familles
et leur présentons nos très sincères condoléances**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les nouveautés du mois de janvier 2014

ROMANS

- Françoise BOURDIN Un été de canicule
Saga familiale, secrets, drame
- Nom de jeune fille
Avec sensibilité, l'auteur se penche sur le divorce vécu par les femmes
- Huguette EICHWALD La vallée perdue – Le secret
Les hommes font l'histoire, les femmes détiennent un trésor et le secret du savoir

ROMANS POLICIERS – ENIGMES

- J. F. PREVOST Crédo
 La vallée des rois en 2012
La tombe d'Akhenaton et de Nefertiti renferme un 3^e corps. Qui est-ce ?
- Elisabeth GEORGE Une douce vengeance
Une nouvelle affaire pour l'inspecteur Linley
- Jonathan KELLERMANN Fureur assassine
Un psychopathe se confie à un psychiatre et déclare son innocence.
Après sa mort brutale, l'inspecteur s'interroge...

ENFANTS - ADOS

La suite des aventures d'OKSA POLLOCK (tomes 2 et 3)
Deux livres dont vous êtes le héros
Divers courts romans pour les jeunes à partir de 7 ans

BANDES DESSINEES

Anatole Latuile Ariol – Seuls (tomes 1 à 3) – Les légendaires (tomes 1 à 3°)
Le Donjon de Naheulbeuk (tomes 1 à 3 et 13) – Magasin général (5 volumes)
Astérix chez les Pictes

Vous avez vu et aimé le film « Le Hobbit » ? Retrouvez Bilbon et les nains dans le livre qui a inspiré Peter JACKSON.

Vous trouverez également les autres ouvrages de JR TOLKIEN à la bibliothèque.

TOUTE L'EQUIPE de bénévoles vous souhaite une bonne année 2014, une bonne santé et de belles lectures.

Pour nous contacter à la bibliothèque :
email : bibliothequeegersheim@orange.fr

HEURES D'OUVERTURE

Mardi de 14h à 16h
Mercredi de 10h30 à 11h30
Jeudi de 19h30 à 20h30
Samedi de 15h à 17h

Les échos du Club 3e âge



REPAS DE NOEL DU CLUB

Nous vous rappelons notre repas de Noël qui aura lieu le **MERCREDI 15 JANVIER 2014 à 12 H 00** à la salle polyvalente.

Au plaisir de vous revoir pour commencer la nouvelle année dans la bonne humeur.

RENCONTRE-JEUX

Vous êtes cordialement invités à notre prochaine rencontre-jeux le **MERCREDI 19 FEVRIER 2014 à 14 H 00** à la salle de l'ancien couvent.

ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

Mme Gabrielle DUTEY née le 20 janvier 1939

Mme Mariette FRUHAUF née le 15 janvier 1936

Mme Hélène JOST née le 9 janvier 1938

Mme Christiane LORENTZ née le 1^{er} janvier 1953

Mme Christiane MAEDER née le 10 janvier 1943

REFLEXION DU MOIS

« L'avenir sera ce que vous en ferez »

VŒUX

Pour cette nouvelle année 2014, décidons de rester positifs, créatifs et prenons soin de nous. Soyons à l'écoute les uns les autres, émerveillons-nous sans cesse d'un sourire, d'un rayon de soleil, d'un paysage, d'une lecture. Aimons notre vie et ceux qui la partagent.

Très belle année à toutes et à tous.

Le Comité



BRICOLO MALINS

La prochaine séance de bricolage aura lieu :

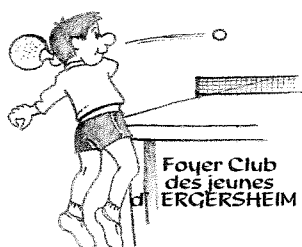
le samedi 18 janvier 2014
à 14 H 00, à la salle MJC

CONFECTION DE PETITES BESTIOLES

**CONFECTION D'UN VITRAIL
POUR LES DESSINATEURS**

Merci de penser à apporter quelques bouchons à vis en plastique issus de bouteilles en plastique de lait ou de crème.

Bonne année 2014 à tous nos bricoleurs et à leurs familles !



FOYER CLUB DES JEUNES

Tennis de Table, bilan à mi-saison

La section Tennis de Table suit son petit bonhomme de chemin. Nous avons eu le plaisir de voir arriver quelques jeunes d'Ergersheim (certains ayant déjà joué, d'autres venant découvrir notre sport), pour renforcer notre effectif qui se compose d'une vingtaine de membres.

En ce qui concerne les équipes engagées dans les 2 championnats (Ligue d'Alsace de Tennis de Table et Avant-Garde du Rhin), et malgré le départ de quelques joueurs cadres, l'équipe 1 est en passe de réussir son pari, se maintenir en D2 en Ligue d'Alsace, et figurer dans le haut de tableau en Promotion d'Honneur AGR. L'équipe 2 se situe en milieu de tableau dans les 2 compétitions.

Notre objectif serait d'engager une troisième équipe pour la 2^{ème} phase, à partir du mois de janvier, en championnat LATT.

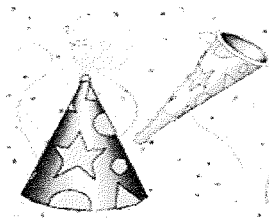
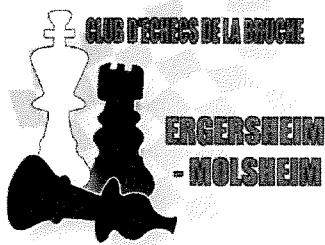
La section Tennis de Table s'est aussi engagée à participer à l'organisation de la Marche Populaire du 13 avril 2014, ainsi qu'à la Marche Gourmande, sous la houlette de l'ACSS d'Ergersheim.

Le club est toujours prêt à accueillir de nouveaux membres ! Si vous êtes intéressés par la pratique du tennis de table, dans une bonne ambiance, l'entraînement a lieu tous les mardis soir à partir de 18H30 pour les jeunes et 20H00 pour les adultes, dans la salle polyvalente, avec 8 tables à disposition.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez appeler au 03 88 49 37 22.

Recevez nos meilleurs vœux pour cette année 2014 !

MEYER Armand, président du FCJE



Club d'Echecs de la Bruche
Ergersheim – Molsheim
15, rue des Etangs
67120 DORLISHEIM

Label Club Formateur 2009 – 2013
Décerné par la Fédération Française des Echecs

INFO JANVIER

Après 3 rondes, les contre-performances individuelles minent les résultats des équipes.

- Bruche I fait un mauvais partage des points
- Bruche II gagne son premier match
- Bruche III perd son premier match
- Bruche 1 en Nationale III jeunes s'enfonce dans le doute
- En Intervillages, nos jeunes se distinguent.

RESULTATS

Par équipes

Nationale IV:

Bruche I	Bischwiller 3	4-4
----------	---------------	-----

Départementale I :

Bruche II	CEI Graffenstaden	5-1
-----------	-------------------	-----

Départementale III :

Bruche III	Mossig IV	1-3
------------	-----------	-----

Nationale III Jeunes :

Chalons	Bruche 1	9-7
---------	----------	-----

Bruche 1	Reims	5-9
----------	-------	-----

Challenge du Conseil Général :

Bruche 2	CEI Graffenstaden A	4-0
----------	---------------------	-----

Critérium:

Bruche 3	Bruche 5	3-1
----------	----------	-----

Bruche 4	CEI Graffenstaden B	1-3
----------	---------------------	-----

Saverne	Bruche 3	4-0
---------	----------	-----

Bischwiller B	Bruche 4	3-1
---------------	----------	-----

En individuel :

Tournoi Intervillages : classement après la 2^e ronde :

Minimes - Benjamins :

1 ^{er} Fischer Arnaud	16 pts
--------------------------------	--------

2 ^e Hurter Noémie	16 pts
------------------------------	--------

4 ^e Koestel Darina	14 pts
-------------------------------	--------

Poussins : 2^e Bucher Maxime 17 pts

3 ^e Grillet Elouan	16 pts
-------------------------------	--------

Le comité se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2014, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé, ainsi que l'accomplissement de tous vos projets.

Le président, Jérémy Muhr



Eglise Catholique

Diocèse de Strasbourg

Communauté de Paroisses Bruche Collines et Coteaux

Ste Edith STEIN



Paroisses
 Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
 Saint Léger de KOLBSHEIM
 Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
 Saint Materne d'AVOLSHEIM
 Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
 Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
 03 88 96 00 69
 Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Mercredi, 1^{er} Janvier 2014

Ste Marie Mère de Dieu

ALTBRONN

10h00

Messe
 pour le défunt BACKERT Joseph et les membres de sa famille

Vendredi, 3 Janvier 2014

1^{er} vendredi du mois :

ERNOLSHEIM

8h00 à 18h00

Journée d'Adoration du Saint Sacrement
 A 18h, messe

Samedi, 4 Janvier 2014

Veille de la fête de l'Epiphanie

ERGERSHEIM

9h30

Chapelet et confessions

10h00

Messe en l'honneur de la Vierge Marie

ERNOLSHEIM

18h30

Messe

Dimanche, 5 Janvier 2014

Fête de l'Epiphanie

OSTHOFFEN

10h00

Messe

ERGERSHEIM

10h00

Messe

Pour les défunts
 MAEDER Florent
 BUCHMANN Claude

Lectures : HOLTZINGER Gérard

Servants : KIEFFER Sébastien
 FRUHAUF Sarah
 DANIERE Emma
 UHLERICH Alexis

AVOLSHEIM

10h00

Messe

Samedi, 11 Janvier 2014

Veille du Baptême du Seigneur

ERNOLSHEIM 18h30

Dimanche, 12 Janvier 2014

Baptême du Seigneur

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Samedi, 18 Janvier 2014

Premier Pardon

des enfants qui se préparent à la 1^{ère} Communion

ERGERSHEIM 10h30

Célébration suivie d'un apéritif

Samedi, 18 Janvier 2014

Veille du 2^{ème} du Temps Ordinaire (A)

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 19 Janvier 2014

2^{ème} du Temps Ordinaire (A)

ERGERSHEIM 10h00

Messe

*Pour le défunt
KUHN Joseph
Et les défunts :
Joséphine, Charles, Jeanne et Jean*

Lecteur : KARCHER Materne

Servants : KIEFFER Sébastien
FRUHAUF Sarah
DANIERE Emma
UHLERICH Alexis

OSTHOFFEN 10h00 Messe

AVOLSHEIM 10h00 Messe

Samedi, 25 Janvier 2014

Veille du 3^{ème} du Temps Ordinaire (A)

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 26 Janvier 2014

3^{ème} du Temps Ordinaire (A)

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Samedi, 1 Février 2014

ERGERSHEIM 9h30 Chapelet et confessions

ERGERSHEIM 10h00 Messe

Samedi, 1 Février 2014**Présentation du Seigneur**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 2 Février 2014**Présentation du Seigneur**

ERGERSHEIM 10h00 Messe suivie de la bénédiction de St Blaise

Lecteur : EBENER Nathalie

Servants : KIEFFER Sébastien
FRUHAUF Sarah
DANIERE Emma
UHLERICH Alexis

OSTHOFFEN 10h00 Messe suivie de la bénédiction de St Blaise

AVOLSHEIM 10h00 Messe suivie de la bénédiction de St Blaise

Vendredi, 7 Février 2014**1^{er} vendredi du mois :**

ERGERSHEIM 8h00 à 18h00 Journée d'Adoration du Saint Sacrement
A 18h, messe

Samedi, 8 Février 2014**Veille du 5^{ième} du Temps Ordinaire (A)**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 9 Février 2014**5^{ième} du Temps Ordinaire (A)**

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Mardi, 11 Février 2014**Notre Dame de Lourdes**

Messe et sacrement de l'onction des malades

ERGERSHEIM 15h30 *Pour le défunt CLAUSS Alphonse*

Suivie d'un goûter

Infos ...Infos...Infos

Recrutement de Servants d'Autel

Le groupe de Servants d'Autel sollicite du renfort !!!

Etre Servant d'Autel est une autre manière de participer à la messe.

C'est rendre un service au prêtre, mais vous rendez aussi service aux fidèles en les accueillant parfois à leur entrée dans l'église, en les aidant à différents moments de la célébration (après l'accueil, la quête, la communion, après la messe, etc...)

En fait, les gens sont heureux que vous soyez là, cela rajeunie l'assemblée ! Et quand vous êtes absents, la messe leur paraît plus triste.

« Quand on prend goût à servir à la messe, on prend en même temps goût à étendre son service aussi en dehors de la messe »

Ainsi les jeunes enfants ou plus âgés qui désirent devenir Servant d'Autel et rejoindre le petit groupe sont les bienvenus !

*N'hésitez pas à vous manifester à la sacristie après la messe
ou bien auprès de Nathalie ou de Geneviève EBENER.*

Rencontre des jeunes de la profession de Foi et de la Confirmation

Samedi 11 janvier 2014 à ERGERSHEIM 17h30

***Pour tout complément d'information ou précision
merci de prendre en compte les informations du FIP en cours***

(Feuille d'Information Paroissiale)